



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarantième session

9-13 avril 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Suivi des programmes de population centré sur le changement de la structure par âge de la population et ses incidences sur le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur le suivi des programmes de population centré sur le changement de la structure par âge de la population et ses incidences sur le développement a été établi conformément au programme de travail pluriannuel thématique et hiérarchisé de la Commission de la population et du développement, approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55. Par sa décision 2005/1, la Commission a décidé que le changement de la structure par âge de la population et ses incidences sur le développement serait le thème spécial de sa quarantième session.

Le présent rapport documente le changement de la structure par âge de la population et met en lumière le caractère exceptionnel de la population mondiale actuelle, qui compte le plus grand nombre de jeunes et de personnes âgées jamais enregistré. Si le nombre d'enfants et de jeunes gens a toujours été très élevé, le nombre et la proportion exceptionnels de personnes âgées sont une caractéristique du XX^e siècle.

* E/CN.9/2007/1.



Le rapport examine l'impact sur le développement économique et social du changement de la structure par âge de la population, en particulier du nombre sans précédent de personnes âgées, et insiste sur la nécessité de satisfaire les besoins de tous les groupes sociaux, jeunes ou âgés. Jusqu'à récemment, la plupart des gouvernements mettaient l'accent sur la croissance et les besoins des jeunes générations, sans prêter une attention particulière au vieillissement de leur population. On parlait du principe que les familles prendraient soin de leurs membres les plus âgés et les gouvernements avaient tendance à ignorer les préoccupations de ces personnes. Historiquement, les politiques et programmes en matière de population ont toujours été axés sur la planification familiale et sur la mortalité infantile et maternelle, les besoins des personnes âgées ne figurant pas à l'ordre du jour.

Le rapport décrit le programme d'action pour les adolescents et les jeunes du Fonds des Nations Unies pour la population ainsi que les activités prévues par le Fonds pour aider les pays à relever le défi que constitue le vieillissement de leur population.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Situation démographique actuelle	3–7	3
III. Incidences sur le développement	8–33	4
IV. Cadre d'action pour les adolescents et les jeunes	34–37	11
V. Programmes de lutte contre le vieillissement de la population	38–58	12
VI. Conclusion	59–66	18

I. Introduction

1. Le présent rapport sur le suivi des programmes de population centré sur le changement de la structure par âge de la population et ses incidences sur le développement a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) conformément au programme de travail pluriannuel thématique et hiérarchisé de la Commission de la population et du développement, qui a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55. Par sa décision 2005/1, la Commission a décidé que sa quarantième session aurait pour thème spécial : « Le changement de la structure par âge de la population et ses incidences sur le développement ».

2. Le rapport examine la transformation sans précédent de la population mondiale découlant du déclin spectaculaire de la fécondité et de la mortalité et les incidences socioéconomiques de ce scénario sur le développement. Il décrit également les activités du Fonds des Nations Unies pour la population visant à aider les pays à faire face aux incidences du changement de la structure par âge sur la famille, la collectivité et la société en général. Il décrit le cadre d'action du Fonds pour les adolescents et les jeunes et saisit l'occasion offerte par l'examen quinquennal et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement¹ pour aborder le vieillissement de la population, les défis qu'elle présente et la réaction du Fonds à ces défis.

II. Situation démographique actuelle

3. Tous les pays voient la structure par âge de leur population évoluer. Toutefois, dans la mesure où ils en sont à différents stades de la transition démographique et connaissent des conditions sociales et économiques différentes, le changement est plus prononcé dans certains pays que dans d'autres. Les pays en développement continuent à se caractériser par des taux élevés de fécondité et un nombre relativement réduit de personnes âgées. Ces pays se distinguent donc par leur population extrêmement jeune, avec près de 31 % d'enfants de moins de 15 ans et 8 % seulement de personnes âgées de 60 ans ou plus. C'est en Afrique où ces pourcentages sont de 41 % et de 5 %, respectivement, que la population est la plus jeune. Les pays développés ont une population beaucoup plus âgée, avec 17 % de la population âgée de moins de 15 ans et 20 % de plus de 60 ans. La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans augmente rapidement en Europe occidentale, en Amérique du Nord et au Japon. À peine 16 % de la population européenne est âgée de moins de 15 ans, tandis que les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 21 % de la population.

4. Les taux de fécondité élevés enregistrés dans le passé expliquent l'augmentation rapide de la population en général et l'augmentation sans précédent du nombre de jeunes. À l'heure actuelle, le monde compte quelque 1,8 milliard de jeunes âgés de 10 à 24 ans. Dans les pays en développement, ces jeunes représentent 29 % de la population et 1,5 milliard de personnes au total. Dans le monde développé, les jeunes sont plus de 238 millions, soit 20 % de la population. Les jeunes sont plus nombreux que jamais à accéder à l'âge de la procréation et de

¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

l'entrée dans le monde du travail. Ce sont eux et leurs enfants qui assureront la croissance continue de la population mondiale pendant de nombreuses années encore.

5. La situation démographique actuelle est exceptionnelle en ce qu'aussi bien les jeunes que les personnes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreux que jamais. Au cours de la première décennie du nouveau millénaire, la population mondiale a atteint des niveaux records, en chiffre absolu comme en pourcentage, pour ce qui est de ces deux segments de la pyramide des âges. Le nombre et la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans augmentent à un rythme sans précédent. Les progrès de la médecine et des technologies ont allongé l'espérance de vie et permis aux êtres humains de vivre plus longtemps que jamais auparavant. Compte tenu de l'abaissement de la fécondité, il en résulte un accroissement de la proportion de personnes âgées dans le monde. En 2005, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus a dépassé les 10 % à l'échelle mondiale. Dans les pays développés, cette proportion devrait passer de 20 % en 2005 à 32 % en 2050. Dans le monde en développement, cette proportion passerait parallèlement de 8 % à 20 %.

6. La transition démographique, y compris le vieillissement de la population, est beaucoup plus rapide dans les pays en développement. Ceux-ci non seulement ne disposent pas d'autant de temps que les pays développés pour s'adapter à leur population vieillissante, mais ils en sont à un stade de développement économique bien inférieur à celui atteint par les pays développés au moment où ils ont pris conscience de ce phénomène. Les deux tiers des personnes âgées vivent dans des pays en développement et leur nombre et leur proportion ne cessent de croître. Or il s'agit des pays les moins capables de faire face à cet accroissement.

7. Les femmes constituent de loin la majorité des personnes âgées, en nombre absolu et en pourcentage, dans pratiquement toutes les sociétés et cette disparité s'accroît avec l'âge. Ce phénomène est lourd de conséquences au niveau politique, dans la mesure où les besoins des femmes âgées, généralement plus vulnérables, doivent être satisfaits en tenant compte de leurs spécificités. Ce critère est particulièrement important sur le plan sanitaire, et ce pendant toute la durée de la vie d'une femme. Il convient, en particulier, de lutter contre les pratiques qui limitent l'avenir des filles, telles que le mariage et les grossesses précoces, et contre celles qui nuisent à leur bien-être et à leur santé, telles que la mutilation génitale, et de favoriser l'émergence d'attitudes plus positives à l'égard des jeunes filles et des femmes, qui doivent pouvoir exercer leurs droits et accéder, sur un pied d'égalité, aux services.

III. Incidences sur le développement

8. La modification de la structure par âge de la population a d'importantes incidences socioéconomiques aux niveaux personnel, familial, communautaire et social. Elle a également un impact considérable sur le développement du pays.

9. Les pays devront s'adapter aux nouvelles réalités en adoptant des politiques et programmes répondant aux besoins de tous les groupes d'âge de leur population. Il s'agit en particulier de modifier les approches en matière d'enseignement, d'emploi et de soins de santé, ou encore de promouvoir de nouveaux rapports entre les générations. Il faut donc répondre à la fois aux besoins des jeunes et des vieux, notamment, pour ce qui est des jeunes, en matière d'enseignement et de santé et,

pour ce qui est des personnes âgées, en prévoyant un soutien social, médical et financier.

10. Les jeunes d'aujourd'hui vivent dans un monde en rapide évolution : évolution des structures familiales, modification rapide des normes et des comportements sociaux, urbanisation et migrations. Trop souvent, ce monde se caractérise également par la discrimination sexuelle, les conflits armés et les violations des droits de l'homme. Les jeunes subissent des pressions de la part des médias et de leurs pairs. Bien des jeunes gens sont confrontés à des risques ou à des défis, comme la pauvreté, le mariage et les grossesses précoces, la scolarisation interrompue, le chômage et la menace du VIH/sida. Certains sont victimes de crimes sexuels, de violences et de formes diverses d'exploitation.

11. Les jeunes d'aujourd'hui vivent des expériences très diverses selon les circonstances culturelles, sociales, politiques et économiques dans lesquelles ils vivent. Leur santé et leur niveau d'instruction détermineront dans une large mesure les possibilités qui leur seront ouvertes et du même coup, leurs perspectives d'avenir.

12. Relever les défis susmentionnés est l'une des priorités en matière de développement. La promotion et la protection des droits et des besoins socioéconomiques des jeunes devraient être au cœur des efforts faits pour éradiquer la pauvreté. Les raisons ne manquent pas d'investir dans les jeunes. La plus évidente est qu'ils représentent près de 30 % de la population et que plus le pays est pauvre, plus cette proportion est élevée. Les jeunes gens méritent leur juste part des ressources. Investir dans les jeunes est un moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux ayant trait à la réduction de la pauvreté, à la généralisation de l'enseignement primaire, à la promotion de l'égalité des sexes, à l'émancipation des femmes, à l'amélioration de la santé maternelle et à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

13. Investir dans la santé et l'éducation des enfants, pour ensuite s'appuyer sur cet investissement au cours des années d'adolescence, est une stratégie rentable aux niveaux macro et microéconomiques. À long terme, il s'agit de tirer parti des possibilités offertes par la transition démographique d'un pays vers un ralentissement de la croissance de sa population. L'occasion à saisir, autrement dit « le bonus démographique », correspond au moment où les taux de fécondité et de mortalité commencent à baisser et où la population en âge de travailler augmente par rapport à la population dépendante. Sur le plan de la sécurité nationale également, il importe d'investir dans les jeunes afin de réduire la violence et les troubles civils.

14. Fournir aux jeunes une éducation, des possibilités de travail et des choix, c'est améliorer leurs chances de mener une vie saine, productive et satisfaisante. En investissant dans la santé, l'éducation et l'emploi des jeunes, en favorisant leur insertion sociale et politique, et en réduisant les risques auxquels ils sont exposés, on prépare un monde meilleur pour les générations à venir. Si, au contraire, on ne fait rien en ce sens, le coût pour les particuliers, les sociétés et le monde en général sera considérable.

15. Si l'accroissement de la population jeune est une tendance historique, l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées est un phénomène propre au XX^e siècle, qui devrait conduire la société à modifier son point de vue sur le

vieillessement et les personnes âgées. Il convient, notamment, d'assurer aux personnes âgées la pleine réalisation de leurs droits et libertés fondamentales, de leur donner des moyens et des possibilités de développement individuel, de s'engager en faveur de l'égalité des sexes, de garantir des soins de santé, un appui et une protection sociale et de reconnaître l'importance cruciale de la famille.

16. Le vieillissement rapide de la population entraîne un certain nombre de nouveaux défis et exige la mise en place de politiques rationnelles pour assurer la distribution équitable des ressources de façon que les besoins de tous les groupes d'âge soient satisfaits. Il suppose également un changement d'attitude, de politiques et de pratiques afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

17. Jusqu'à récemment, la plupart des gouvernements se préoccupaient surtout de la croissance des jeunes générations et avaient tendance à négliger le problème du vieillissement. Aujourd'hui, les personnes âgées ne peuvent plus être ignorées. Les pouvoirs publics doivent relever les défis posés par les conséquences personnelles, familiales, sociales, sanitaires et économiques du vieillissement de la population et répondre aux besoins des personnes âgées. Celles-ci ne doivent pas être les laissés-pour-compte du développement. Leurs problèmes spécifiques doivent être intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres de développement nationaux. Le vieillissement de la population exige des politiques gouvernementales appropriées, notamment en matière de santé, de retraite et de sécurité sociale. Multiples sont les aspects à traiter pour que les besoins des personnes âgées soient pris en compte, dans la mesure où ces besoins incluent non seulement l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins de santé mais aussi le respect et le sentiment d'être utiles et appréciées.

18. Les personnes âgées ne doivent pas être considérées sous le seul angle de la dépendance. Les stéréotypes négatifs dépeignant les personnes âgées comme fragiles, handicapées et pesant sur la société doivent être remplacés par une image positive. Les nombreuses contributions des personnes âgées à leur famille, à la communauté et à la société doivent être reconnues, vantées et encouragées. Ces contributions vont bien au-delà des activités liées au travail. De nombreuses personnes âgées continuent à mettre leur temps et leurs ressources à la disposition de la société longtemps après qu'elles ont cessé d'occuper un emploi rémunéré. Nombre de ces contributions ne se mesurent pas en rendement économique, mais sont néanmoins importantes, telles que la garde des petits enfants et d'autres membres de la famille, le travail ménager et l'entretien du foyer, les activités productives contribuant à la subsistance du ménage et les activités bénévoles au sein de la communauté. En s'occupant de leurs petits-enfants, les personnes âgées permettent aux jeunes femmes d'occuper un emploi à l'extérieur, contribuent aux revenus du ménage et multiplient les ressources de la famille en matière d'enseignement et de santé. Les personnes âgées transmettent également leur culture et leur tradition aux générations suivantes. Leur expérience est précieuse pour les jeunes générations sur le point d'entrer sur le marché du travail.

19. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes âgées, qui vivent déjà dans des conditions difficiles, doivent s'occuper de leurs enfants adultes contaminés par le VIH/sida et de leurs petits-enfants orphelins. En fait, les personnes âgées assument l'essentiel des responsabilités en matière de soins aux personnes affectées par le VIH/sida en Afrique. À une époque de leur vie où elles pouvaient s'attendre à être prises en charge par leurs enfants adultes, ces personnes âgées utilisent leurs

maigres ressources financières pour payer les médicaments, les enterrements, la nourriture, les frais de scolarité et les uniformes de leurs petits-enfants. De ce fait, de nombreuses personnes âgées déjà pauvres vivent dans le dénuement.

20. Les personnes âgées jouent également un rôle important dans les situations d'urgence et de conflit, où elles sont souvent appelées à prendre des décisions et à contribuer à la résolution des différends et au relèvement des communautés. Il n'est pas rare non plus qu'elles dispensent des soins de santé primaires et aide leur famille et leur communauté en période de conflit.

21. Les personnes âgées étaient autrefois pris en charge par un réseau familial élargi et par la communauté dans son ensemble. Elles étaient traitées avec respect et jouaient un rôle important et reconnu au sein des familles. Le déclin de la taille des familles et l'évolution des valeurs et des pratiques culturelles déclenchés par l'industrialisation et l'urbanisation ont modifié le tissu social de la famille, affectant directement la sécurité de ses membres les plus âgés. L'attitude des enfants, censés s'occuper de leurs parents âgés, change elle aussi, et rapidement. Dans les communautés rurales, de nombreux jeunes quittent le domicile familial pour chercher un emploi en ville. Comme les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur, il n'y a plus personne pour s'occuper des membres de la famille âgés, qui se retrouvent livrés à eux-mêmes. Ainsi, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses à vivre sans le soutien financier, social et affectif de leur famille et de leurs parents. Nombre d'entre elles souffrent de malnutrition et de l'absence de soins médicaux. Rares sont les communautés disposant de centres de soins ou de services sociaux ou de loisir accessibles aux personnes âgées. Dans ces conditions, beaucoup de personnes âgées connaissent la solitude, l'isolement et l'abandon.

22. Dans de nombreux pays, on part du principe que la famille s'occupera de ses membres les plus âgés et les politiques et programmes gouvernementaux sont axés sur les besoins des jeunes, au détriment de ceux des personnes âgées. Depuis toujours, la planification familiale et la mortalité infantile et maternelle sont au centre des politiques en matière de population, tandis que les besoins des personnes âgées ne figurent pas à l'ordre du jour. Ces personnes sont souvent négligées par les promoteurs du développement économique, des soins de santé et de l'éducation. Lorsqu'ils existent, les systèmes de sécurité sociale ne couvrent pas toujours suffisamment les personnes âgées. Dans certains pays en développement, la sécurité sociale est réservée à une minorité de personnes âgées, ayant eu une activité professionnelle et vivant dans une ville.

23. Pour renforcer le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées, il est impératif d'adopter des politiques ciblées et d'intervenir dans les domaines suivants : éradication de la pauvreté, garantie de la sécurité économique, promotion de la santé tout au long de la vie, encouragement à l'activité, garantie d'un accès équitable aux services sanitaires et sociaux de base et élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes âgées. Selon une étude effectuée en 2002 et commandée par le Fonds des Nations Unies pour la population en Inde et en Afrique du Sud, les principaux soucis des personnes âgées sont étroitement liés à des conditions que l'on associe avec la pauvreté extrême, à savoir : conditions de vie inadéquates, accès à la protection sanitaire et sociale et violence et mauvais traitements entre membres de générations différentes. Les personnes âgées estiment qu'elles ont besoin en priorité d'un logement correct, d'une nourriture suffisante, d'eau propre, de soins de santé et d'un soutien pour

s'occuper de leur famille. Ce qu'elles redoutent le plus c'est l'isolement, la maladie, le sentiment d'impuissance, la violence et l'impact du VIH/sida.

24. **Éradication de la pauvreté.** Les personnes âgées sont surtout menacées par la pauvreté. Celle-ci est liée à l'analphabétisme, à la mauvaise santé et à la malnutrition. Les personnes âgées figurent presque toujours parmi les membres les plus pauvres de la société. Nombre de personnes âgées n'ont pas accès aux services sociaux de base, notamment aux soins de santé et à un logement correct. Les femmes, surtout, ont tendance à sombrer dans la misère. Nombre d'entre elles passent l'essentiel de leur vie adulte à élever leurs enfants et à s'occuper du ménage ou à travailler dans le secteur informel, qui ne leur assure pas de retraite. Elles sont souvent dépourvues de ressources financières et juridiques. Une fois veuves, elles sont encore plus vulnérables sur les plans économique et social. Dans de nombreuses régions du monde, le veuvage est l'un des principaux facteurs conduisant à la pauvreté et à l'exclusion. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié avant 2015 la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême ne sera jamais atteint si l'on ne règle pas le problème de la pauvreté des personnes âgées. Il est indispensable d'inclure les préoccupations de ces personnes dans les cadres nationaux de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

25. **Garantie de la sécurité économique.** Le bien-être des personnes âgées dépend essentiellement de leur sécurité économique et sociale. En leur assurant l'indépendance, celle-ci leur permet de vieillir dans la sécurité et la dignité. Bien que l'absence de revenus et le manque de services de base soient ressentis par toutes les personnes pauvres, les plus âgées parmi elles sont plus durement frappées dans la mesure où elles ne disposent pas des ressources physiques et mentales des adultes plus jeunes et plus actifs. Il importe par conséquent de renforcer les systèmes d'appui et de mettre en œuvre des approches novatrices pour assurer le bien-être matériel et des services sociaux, ainsi qu'une couverture sociale appropriée, aux personnes âgées. Il importe également de promouvoir des programmes permettant à tous les travailleurs, du secteur formel ou informel, de bénéficier d'une protection sociale élémentaire. Les filets de sécurité sociale sont particulièrement indispensables dans le cas des personnes âgées les plus vulnérables, qu'elles soient fragiles ou pauvres, qui sont le plus souvent des femmes. Parmi celles-ci, les veuves et les femmes sans enfant sont les plus mal loties. Les programmes de protection sociale de base devraient être ciblés sur les femmes au foyer et sur les veuves afin de remédier à la féminisation de la pauvreté.

26. **Santé tout au long de la vie.** Les personnes âgées se préoccupent tout particulièrement de leur santé et des soins dont elles ont besoin. On gardera présent à l'esprit que le vieillissement commence dès la jeunesse. Les conditions de vie des premières années posent les fondements du bien-être à venir. Il convient donc de promouvoir des habitudes saines en matière de santé et de nutrition dès l'enfance pour que les personnes âgées restent en bonne santé et actives. Bien que la majorité d'entre elles, notamment celles qui ont atteint la soixantaine (les prétendus « jeunes vieux »), jouissent d'une santé relativement bonne, le vieillissement s'accompagne de changements biologiques qui accroissent le risque de maladie et d'incapacité. De ce fait, les populations vieillissantes posent un défi majeur aux systèmes de santé et de soins à long terme. Dans la majorité des pays en développement, les gouvernements n'assurent que des services et des soins limités, de sorte que les besoins divers des personnes âgées, qu'il s'agisse de prévention, de soins ou de

rééducation, restent largement ignorés. La plupart des personnes âgées ne peuvent compter que sur leurs propres économies, si elles en ont, ou sur le soutien de leurs enfants adultes ou d'autres membres de leur famille pour se faire soigner. Les services de santé publics sont généralement limités dans leur couverture et accessibles uniquement en zone urbaine. La plupart des personnes vivant dans les pays en développement ne bénéficient d'aucune assurance médicale, laquelle, dans la plupart des cas, est réservée aux personnes employées dans le secteur formel.

27. Vu l'augmentation du nombre de personnes âgées et l'érosion des systèmes de soutien familial, de nouveaux arrangements sont nécessaires en matière de santé publique. Les politiques et programmes publics doivent répondre aux besoins des personnes âgées les plus démunies qui n'ont pas accès aux services de santé payants. Des informations et des services abordables, accessibles et adaptés à tous les âges devraient être la règle. L'information devrait porter sur les moyens de vivre et de vieillir en bonne santé, ainsi que sur les risques et maladies les plus fréquents dans ce groupe d'âge et sur le VIH/sida.

28. **Vieillir en restant actif**². Vieillir en bonne santé signifie aussi vieillir en restant actif, c'est-à-dire en continuant à profiter de toutes ses capacités physiques, mentales et sociales et à participer à la société en fonction de ses besoins et désirs. L'expression « vieillir en restant actif », adoptée par l'Organisation mondiale de la santé à la fin des années 90, propose un message plus global que « vieillir en bonne santé » et reconnaît que la santé n'est pas seule à déterminer la façon dont nous vieillissons. Une telle approche repose sur la reconnaissance des droits des personnes âgées et des principes d'indépendance, de participation, de dignité, de soins et d'épanouissement. Au stade de la planification stratégique, elle suppose de renoncer à l'approche fondée sur les besoins, supposant que les personnes âgées sont des cibles passives, en faveur d'une approche fondée sur les droits, qui reconnaît le droit de tous à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement dans tous les aspects de la vie, y compris pendant le vieillissement. Il ne s'agit pas seulement de rester actif physiquement. Le concept inclut la participation à des activités d'ordre social, économique, culturel, civique et spirituel. Il suppose une formation durant toute la vie et la participation pleine et entière des personnes âgées à la vie de la communauté. Les personnes âgées devraient avoir la possibilité de continuer à se réaliser et à s'épanouir et devraient être encouragées à participer à toutes sortes d'activités, sous forme aussi bien d'emploi rémunéré que de travail bénévole au profit de la collectivité. Les personnes âgées retraitées ou affligées d'un handicap peuvent encore contribuer activement au bien-être de leur famille et de leur communauté.

29. **Accès aux services.** Pour des raisons économiques et conformément aux droits de l'homme, les personnes âgées devraient avoir accès comme les autres groupes aux services sociaux et sanitaires de base, notamment aux soins préventifs et curatifs et aux activités de rééducation. Il convient de concevoir des services et des soins de santé adaptés aux personnes âgées, qui respectent leur sensibilité et leur dignité et qui soient dotés de personnel ayant reçu une formation spécifique d'installations appropriées. Dans les années à venir, le nombre des personnes très âgées (80 ans et plus) augmentera, de même que la nécessité d'assurer à ces personnes fragiles des soins appropriés.

² Voir Organisation mondiale de la santé, « Vieillir en restant actif : cadre d'orientation » (WHO/NMH/NPH/02.8) (Genève, 2002).

30. **Élimination de la discrimination et de la violence.** La pleine réalisation de tous les droits de l'homme des personnes âgées, notamment de leurs droits économiques, sociaux et culturels, et un engagement à promouvoir l'égalité des sexes sont les principaux thèmes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les personnes âgées, notamment si elles sont pauvres ou de sexe féminin, sont plus sensibles à la discrimination et à la violence. Beaucoup souffrent d'être abandonnées. D'autres subissent des violences physiques, des traumatismes psychologiques ou affectifs ou des torts financiers. Les politiques envisagées devraient favoriser l'égalité des sexes, être sensibles aux différences culturelles et protéger les droits de l'homme des personnes âgées. Dans l'immédiat, des politiques et programmes de soutien aux personnes âgées ayant subi des violences s'imposent. Il faut aussi donner aux particuliers et aux institutions les moyens de détecter, signaler et limiter les violences dont sont victimes les personnes âgées.

31. Les personnes âgées contribuent au développement et devraient y participer et en bénéficier. Les efforts faits pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, devraient tenir compte de la situation des personnes âgées. Celles-ci devraient être encouragées à participer à la prise de décisions dans les domaines les concernant.

32. **Le changement dans la structure par âge a des incidences sur l'économie d'un pays.** Dans les pays en développement, le défi consiste à trouver des ressources suffisantes pour assurer le soutien social et financier dont ont besoin les personnes âgées, notamment si elles sont pauvres, fragiles ou handicapées. Dans les pays développés, alors que la génération du baby boom (personnes nées entre 1946 et 1964) commence à prendre sa retraite et que la force de travail diminue par rapport au nombre de personnes âgées dépendantes, le problème majeur est celui du remplacement des travailleurs et de la viabilité des systèmes de retraite. Les migrations de substitution sont parfois évoquées comme solution possible à l'amenuisement de la force de travail dans les pays développés, mais il n'est pas sûr que les pays soient prêts à assouplir leur législation en matière d'immigration pour compenser le départ à la retraite des travailleurs âgés. Le défi consiste à renforcer les systèmes de soutien et à concevoir des approches novatrices pour assurer le bien-être matériel et des services appropriés, y compris une couverture sociale, aux personnes âgées, notamment la prise en charge à long terme des plus fragiles et démunies d'entre elles, des femmes pour la plupart. Le problème se pose avec acuité dans les pays en développement, où il n'existe guère de soutien en dehors de la famille.

33. Pour répondre aux besoins des personnes âgées, il convient de mettre en place des environnements porteurs donnant aux personnes âgées la possibilité de vieillir chez elles, si elles n'ont pas besoin, ni envie de quitter leur foyer. Ceci suppose que des logements abordables soient conçus pour ce type de personnes et que leurs occupants aient accès aux services et aux biens nécessaires. Pour les personnes âgées qui choisissent de vivre avec leur famille, la difficulté consiste à trouver des modalités de cohabitation appropriées dans des logements adaptés. Il convient pour cela de faciliter concrètement l'intégration des personnes âgées dans leur famille et leur communauté et de promouvoir la solidarité entre générations. Enfin, à la campagne comme en ville, des moyens de transport accessibles, abordables et efficaces sont indispensables. Si les personnes âgées ne peuvent pas se déplacer, elles ne se sentent pas vraiment indépendantes.

IV. Cadre d'action pour les adolescents et les jeunes

34. Le Fonds des Nations Unies pour la population multiplie les initiatives pour répondre aux besoins des jeunes. Le Cadre d'action pour les adolescents et les jeunes que le Fonds vient de publier s'inspire d'une vision d'un monde dans lequel les droits des jeunes sont protégés et promus et dans lequel garçons et filles ont toutes les possibilités de se réaliser et de vivre à l'abri de la pauvreté, de la discrimination et de la violence. Le Cadre décrit les objectifs stratégiques du Fonds dans quatre domaines clefs : a) créer un environnement porteur, sur la base d'analyses de la structure de la population et de la dynamique de la pauvreté; b) assurer une éducation reposant sur l'autonomie fonctionnelle, notamment en matière de sexualité et de rapports humains; c) assurer des services de santé sexuelle et procréative; et d) favoriser la prise de responsabilités et la participation des jeunes.

35. Au niveau des grandes orientations, le FNUAP envisage les priorités concernant les adolescents et les jeunes dans le contexte plus large de la réduction de la pauvreté. Il pratique et encourage le dialogue, l'analyse des politiques et les activités de plaidoyer, de façon que les questions relatives aux jeunes soient incluses dans les stratégies de développement national, les plans et processus sectoriels, les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il construit des alliances et forge des partenariats avec les gouvernements, ses partenaires aux fins du développement, la société civile, les organisations au service des jeunes et les médias afin de mobiliser des ressources à investir dans les jeunes, notamment ceux qui sont les plus vulnérables et victimes de l'exclusion sociale. Il tire également parti de l'attention portée au VIH/sida à l'échelle mondiale pour mettre en lumière les grandes questions concernant la santé sexuelle et procréative des adolescents et les faire mettre à l'ordre du jour des programmes.

36. Au niveau de son programme, le FNUAP plaide en faveur d'un ensemble d'interventions relevant de la protection sociale des adolescents et des jeunes, qui incluent l'éducation, les services de santé sexuelle et procréative et le travail. Il encourage les partenariats afin que non seulement les aspects sanitaires, mais d'autres, tels que l'enseignement de base, la formation professionnelle et l'emploi, bénéficient de l'attention voulue au niveau des politiques et des programmes.

37. Le Fonds applique dans son travail quatre grands principes et approches, à savoir : a) le principe de l'équité sociale, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables et exclus; b) la défense des droits de l'homme, en protégeant les droits des jeunes, notamment en matière de santé, d'éducation et de participation; c) la sensibilité aux différences culturelles, en préconisant la santé sexuelle et procréative par des moyens respectant la sensibilité et les inclinations des jeunes; et d) la prise en compte des sexospécificités en reconnaissant les besoins des garçons, tout en préservant des espaces pour les filles, surtout si elles sont pauvres et vulnérables.

V. Programmes de lutte contre le vieillissement de la population

38. Le Fonds des Nations Unies pour la population a engagé un certain nombre d'activités aux niveaux mondial, régional et des pays afin de lutter contre les problèmes posés par le vieillissement de la population. Son approche consiste à intervenir auprès des décideurs afin qu'ils prennent des mesures pour faire face aux conséquences sociales, sanitaires et économiques du vieillissement de la population et répondre aux besoins des personnes âgées, en particulier les pauvres, et notamment les femmes. Au niveau mondial, il facilite le débat entre toutes les parties prenantes au sujet des conséquences du vieillissement de la population, encourage la prise en compte des questions de vieillissement dans les cadres nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté et appuie les initiatives destinées à renforcer les capacités à collecter des données, à mener des travaux de recherche et à formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et programmes.

39. Le FNUAP encourage également les gouvernements à appliquer le Plan d'action de Madrid afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, notamment dans les pays où le vieillissement de la population est de plus en plus préoccupant. Il participe, avec l'Institut international du vieillissement de Malte à la formation de décideurs et au renforcement des capacités institutionnelles. En vue de l'examen quinquennal des progrès réalisés concernant l'application du Plan d'action de Madrid, le FNUAP et l'Institut ont conçu un nouveau programme de formation pour fonctionnaires chargés de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions afin de renforcer les capacités en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques destinées à atteindre les objectifs du Plan.

40. Au niveau régional, le FNUAP travaille avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes en faveur des personnes âgées; appuie la collecte de données ventilées par âge et par sexe pour fonder le débat concernant la formulation des programmes sur des données plus précises; et encourage l'application du Plan d'action. Par exemple, en Europe et en Asie centrale, il a collaboré avec la Commission économique pour l'Europe à l'organisation d'une réunion de coordonnateurs nationaux chargés de l'application du Plan d'action ainsi qu'à la formation des personnels des bureaux de pays et de leurs homologues. En Asie, l'Équipe d'appui technique de Bangkok aide les gouvernements de la région à faire face au vieillissement de la population et à la pauvreté. Elle publie une série de documents thématiques pour encourager la recherche et en diffuser les résultats de façon à faciliter l'examen et l'évaluation des activités de mise en œuvre du Plan d'action. Le premier numéro, consacré à la situation en matière de vieillissement de la population en Asie de l'Est et du Sud-Est et aux nouveaux défis qui se posent en la matière³, dresse un tableau général pour chacun des pays de la région, analyse les causes du vieillissement de la population, en évalue les conséquences et formule des recommandations pour y faire face. L'Équipe fournit également une assistance technique aux bureaux de pays pour la préparation des examens de la situation au niveau national.

³ Papers in Population Aging n° 1, Bangkok, 2006.

41. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le FNUAP participe activement aux activités du Groupe interinstitutions sur le vieillissement dont sont également membres l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Il a fourni un appui pratique et financier au Centre démographique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la CEPALC et à des pays de la région pour l'organisation de conférences et de réunions internationales, de stages de formation et d'activités de plaidoyer, pour l'essentiel dans le cadre des projets régionaux du FNUAP et de la CEPALC. Il a également fourni un appui à la Conférence régionale intergouvernementale, tenue à Santiago (Chili) en 2003, au cours de laquelle les pays de la région ont approuvé la Stratégie régionale d'application du Plan d'action de Madrid. En 2004 et 2005, il a appuyé deux réunions sous-régionales de suivi de la Stratégie régionale. Il a participé avec l'OPS et la CEPALC en tant que partenaire à une réunion d'experts sur le vieillissement en Amérique centrale et dans les Caraïbes – deuxième Forum sur les politiques en faveur des personnes âgées, à San Salvador en novembre 2004, et à une réunion du Groupe d'experts sur le vieillissement dans les pays d'Amérique du Sud, à Buenos Aires en novembre 2005. Il a contribué à l'organisation par la CEPALC de stages de formation sur les indicateurs de la qualité de vie des personnes âgées, auxquels ont participé 38 spécialistes de différents pays de la région, a élaboré avec la CEPALC des stratégies afin d'encourager El Salvador, le Nicaragua, la République dominicaine et l'Uruguay à intégrer les questions de population dans leurs programmes nationaux et a appuyé la publication d'un bulletin sur le vieillissement et le développement (deux numéros par an à partir de 2005). Au Panama et en Uruguay, il a soutenu l'élaboration de scénarios concernant les politiques et les plans d'action par l'intermédiaire des bureaux de pays et a appuyé, par l'intermédiaire de l'Équipe d'appui technique, la réalisation d'une étude sur les mécanismes de participation à la conception et à l'application de législations et de politiques nationales en matière de vieillissement en Argentine, au Brésil, au Chili et en Colombie.

42. Au niveau des pays, le FNUAP continue de fournir un appui pour l'élaboration des politiques ainsi qu'un appui technique en matière juridique, de programmation et de suivi afin que le vieillissement de la population soit effectivement reconnu comme un facteur important du développement, que les personnes âgées participent au processus de développement, et que la législation réponde à leurs besoins. Il encourage les bureaux de pays à promouvoir et à faciliter l'application du plan d'action de Madrid et l'examen de son application.

A. Formulation des politiques

43. Il est souvent demandé aux bureaux de pays d'aider les gouvernements à formuler leurs politiques et plans nationaux sur le vieillissement. Au Bangladesh, le FNUAP a encouragé, par l'intermédiaire de l'Association des parlementaires pour la population et le développement, le Gouvernement a adopté une politique en faveur des personnes âgées, notamment à répondre à leurs besoins en matière de services de la procréation. Au Bénin, il a participé activement à la formulation du Plan d'action national sur un vieillissement actif. En Chine, il appuie l'examen et l'évaluation participative de l'application de la législation relative à la protection

des droits et des intérêts des personnes âgées (loi n° 73 du 29 août 1996), qui doit être révisée en 2007. En République dominicaine, il a appuyé la création à partir de 2005 d'un Conseil national des personnes âgées chargé de veiller à l'application de la loi de 1998. Au Guatemala, il appuie le Comité national sur le vieillissement et intervient auprès des décideurs afin que ceux-ci prennent conscience de l'importance d'inclure les préoccupations des personnes âgées dans les plans et programmes de développement, d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de venir en aide à celles qui sont dans le besoin. Il a joué un rôle actif dans la formulation de la politique nationale face au vieillissement de la population et coordonne les efforts du secteur public et de la société civile pour permettre l'adoption d'une nouvelle loi accordant de nouveaux avantages aux personnes âgées. Un plan national portant sur l'éducation, la santé, la réadaptation et les activités productives des personnes âgées est en cours d'élaboration. Le FNUAP a apporté une aide en faveur d'activités telles que la formation des aidants des personnes âgées et la création de centres d'accueil de jour. Il intervient pour résoudre les problèmes d'éducation, de formation, de santé, de logement et d'alimentation des personnes âgées.

44. En République démocratique populaire lao, le FNUAP cherche à faire en sorte que les personnes âgées aient accès à des soins de santé; à renforcer les systèmes de soutien familiaux et communautaires; à créer des possibilités d'emploi pour les personnes âgées; et à leur permettre d'avoir un revenu suffisant et accès à l'éducation; à protéger les personnes âgées contre la discrimination et la violence; et à sensibiliser la population aux problèmes posés par le vieillissement. Il a soutenu l'élaboration et la diffusion de la première politique nationale en faveur des personnes âgées. En Malaisie, il encourage un vieillissement actif et productif et le développement de la participation des personnes âgées en menant un certain nombre d'activités en matière de politique générale comme de recherche, de collecte de données, de renforcement des capacités et de plaidoyer. Il procède à l'examen de la législation en vue de formuler des recommandations pour encourager l'emploi des personnes âgées; prépare un rapport de situation destiné à faciliter l'étude du vieillissement productif; mène des enquêtes auprès des personnes âgées afin de recueillir des informations sur leurs qualifications professionnelles et leurs compétences et de déterminer si elles sont disposées à entrer sur le marché du travail; mène des enquêtes auprès des employeurs potentiels afin d'identifier les possibilités d'embauche des personnes âgées et les obstacles en la matière; identifie les secteurs ayant besoin de main-d'œuvre qui pourraient recruter des personnes âgées; détermine les moyens de formation des personnes âgées et propose le développement des programmes de recyclage afin d'offrir aux personnes âgées davantage de possibilités d'emploi. Il mène également des campagnes de sensibilisation auprès des employeurs, des personnes âgées et d'autres parties prenantes en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie.

45. Au Nicaragua, le FNUAP fournit une assistance au Ministère de la famille pour la formulation d'une politique nationale en faveur des personnes âgées. Il a déjà apporté une assistance similaire au Ministère de la jeunesse, de la femme, des enfants et de la famille au Panama. Il appuie un groupe interuniversitaire chargé de coordonner les activités d'une équipe spéciale sur les personnes âgées ainsi que l'examen et la mise à jour par la Commission de la population et du développement de l'Assemblée nationale du cadre juridique concernant les personnes âgées.

46. En Roumanie, les activités visent à renforcer les capacités de formulation, planification et mise en œuvre des politiques en matière de population, y compris de vieillissement de la population. Le FNUAP a appuyé l'organisation de la première réunion de la Commission nationale pour la population et le développement qui traite de questions telles que le vieillissement et la baisse de la population, la faiblesse du taux de fécondité et les migrations, afin que les politiques élaborées et mises en œuvre reposent sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Il travaille actuellement avec des parlementaires pour sensibiliser les autorités aux questions de population, y compris de vieillissement de la population, et mettre en œuvre des activités dans ce domaine. Il a appuyé l'organisation d'une réunion nationale d'experts qui a permis d'identifier les principales questions qui se posent, dont le vieillissement et les mesures pour y répondre, et de préparer l'organisation d'un atelier sur le vieillissement.

47. En Fédération de Russie, le FNUAP a organisé, à la demande de l'Administration présidentielle et en coopération avec des experts du secteur public et des universitaires, un séminaire sur les problèmes posés par le faible taux de fécondité, qui se traduit notamment par un vieillissement de la population, et sur les stratégies à adopter pour y faire face. En Ouganda, il a travaillé en liaison étroite avec le Gouvernement à la formulation et à l'adoption d'une politique sur la population dont tout un chapitre concerne les personnes âgées. Cette politique a pour but : a) de sensibiliser la population aux besoins des personnes âgées; b) de fournir aux personnes âgées les installations, moyens et capacités dont elles ont besoin pour contribuer davantage à l'économie nationale; c) de former du personnel local pour répondre aux besoins des personnes âgées; d) de développer les systèmes de retraite, de protection sociale et autres systèmes communautaires pour les personnes âgées; e) de développer et d'appliquer la législation relative aux droits et aux besoins des personnes âgées; et f) de créer un conseil consultatif national pour les personnes âgées.

48. Au Viet Nam, le FNUAP cherche à sensibiliser les décideurs et les responsables politiques aux questions liées au vieillissement de la population et à renforcer les systèmes de soins et de prise en charge des personnes âgées. Il a fourni un appui au Ministère du travail, des invalides de guerre et de l'action sociale ainsi qu'au Comité national pour les personnes âgées pour l'élaboration d'un programme d'action national sur le vieillissement.

B. Collecte de données et recherche

49. Le FNUAP apporte son soutien à la collecte de données et aux travaux de recherche sur les personnes âgées afin que l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes reposent sur des données concrètes. Au Bénin, il a appuyé la collecte de données sur les personnes âgées, notamment la constitution d'une base de données provenant des recensements et leur regroupement de ces données dans un ouvrage unique. En Bolivie, il a appuyé l'analyse des données sociodémographiques concernant les personnes âgées. Au Cambodge, le FNUAP a commandé en 2004 une enquête auprès des personnes âgées qui a débouché sur un rapport disponible en khmer et en anglais à l'intention des décideurs, des planificateurs et des parties prenantes intéressées. D'autres études devraient être consacrées à l'impact de la période Khmer rouge et des années qui ont suivi ainsi qu'à l'impact des décès plus récents d'enfants adultes, notamment dus au sida, à la

connaissance du sida par la population et à l'étude de la santé et du bien-être socioéconomique des personnes âgées. En Mauritanie, le FNUAP a financé une étude sur la population âgée dans le cadre de l'analyse des données de recensement. En Mongolie, il a contribué à la préparation d'une monographie sur les personnes âgées à partir des données de recensement.

50. Au Nicaragua, le FNUAP contribue à l'analyse des données sociodémographiques concernant les personnes âgées. En Roumanie, il a contribué financièrement à l'enquête sur la situation des hommes et des femmes et les générations. En Fédération de Russie, il soutient l'enquête sur la famille et la fécondité et les études sur les questions démographiques, notamment le faible taux de fécondité et le vieillissement de la population qui en résulte. En Thaïlande, il mène un programme de collecte de données démographiques, socioéconomiques et socioculturelles ainsi que d'informations sur la santé, les services, les politiques, l'application des lois, la sécurité sociale/les droits et d'autres facteurs concernant les personnes âgées; renforce la capacité des organes chargés des personnes âgées et améliore la qualité de vie des personnes âgées par des interventions directes ainsi que des activités de plaidoyer dans le cadre d'un programme général sur le vieillissement de la population. Il a commandé une étude de l'impact du VIH/sida sur la situation économique, sociale, sanitaire et émotionnelle des personnes âgées et appuie un projet afin que l'organisme national de prévention du sida et de lutte contre le sida tienne compte des besoins et des préoccupations des personnes âgées séropositives. Des efforts sont en cours afin de constituer une base de données sur les personnes âgées séropositives dans certains villages pour démontrer aux décideurs l'ampleur du problème. Une étude a été consacrée à l'identification des nouveaux problèmes posés par le vieillissement de la population ainsi qu'à l'examen des politiques, plans et services destinés aux personnes âgées et à leur application.

51. En Ouganda, le FNUAP a financé la collecte de données sur les soins aux femmes âgées et a fourni un soutien important pour le recensement de la population et des logements de 2002, qui a permis de recueillir des informations sur la situation socioéconomique des personnes âgées. Il a également parrainé les activités de la Uganda Reach the Aged Association, qui cherche à promouvoir l'amélioration des programmes en faveur des personnes âgées.

52. En Ukraine, le FNUAP a réalisé, en coopération avec le Comité statistique d'État et l'Institut de gérontologie de l'Académie de médecine, une analyse démographique, socioéconomique et médicale accompagnée de recommandations quant aux mesures à prendre et a appuyé une étude globale sur la population qui a permis de préparer à l'intention des autorités une stratégie pour faire face aux conséquences du vieillissement de la population. Le programme de pays actuel cherche à faire participer les personnes âgées à la vie communautaire en favorisant le développement d'un mouvement associatif qui contribuerait à améliorer la qualité de vie des personnes âgées ainsi qu'à élaborer des politiques sectorielles sur le vieillissement. Le programme comporte notamment des modules de formation, l'organisation d'ateliers et un manuel pour les bénévoles, ainsi que la fourniture de matériel pédagogique aux centres régionaux de bénévoles.

C. Renforcement des capacités

53. Le Fonds encourage également le renforcement des capacités en fournissant un appui aux instituts de formation et une assistance technique aux gouvernements et à d'autres parties prenantes, sur demande. Au Bangladesh, il appuie la participation de représentants du Gouvernement et d'ONG à des réunions et séminaires internationaux consacrés à des questions liées au vieillissement et parrainent les participants à des stages de formation de l'Institut international du vieillissement. En Chine, il travaille avec HelpAge International et le Comité national chinois du vieillissement à la mise en œuvre d'activités dans six sites pilotes répartis dans tout le pays en vue de renforcer les capacités des autorités à formuler et à mettre en œuvre des plans stratégiques et des politiques fondés sur des données concrètes, notamment pour assurer un vieillissement actif et en bonne santé. Il cherchera à mieux faire comprendre aux décideurs les problèmes posés par le vieillissement de la population et à obtenir ainsi un appui politique plus important, au niveau national comme au niveau local, en faveur des politiques et programmes dans le domaine du vieillissement. En Éthiopie, afin d'aider les planificateurs et les décideurs à tenir compte des besoins des personnes âgées dans les programmes nationaux, le FNUAP a parrainé la participation de décideurs à des programmes de formation et à des ateliers organisés par l'Institut international du vieillissement. En Inde, il appuie la participation de représentants du Gouvernement aux stages de l'Institut ainsi qu'aux ateliers internationaux sur la préparation au vieillissement des sociétés organisée par l'Université Columbia à New York.

54. Au Nicaragua, comme dans de nombreux autres pays d'Amérique latine, le FNUAP appuie la participation de spécialistes à des conventions et stages internationaux en gérontologie et gériatrie. En République démocratique populaire lao, il a contribué à la sélection de candidats au cours de formation à la promotion du bien-être des personnes âgées et à la participation des communautés en faveur d'un vieillissement en bonne santé organisé dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En Fédération de Russie, il finance la participation aux stages organisés par l'Institut international du vieillissement et par d'autres organismes. En Ukraine, il a participé à l'atelier consacré à l'application du Plan d'action de Madrid organisé par le Conseil suprême d'Ukraine et le Programme des Nations Unies sur le vieillissement. En Ouganda, il a travaillé avec la Uganda Reach the Aged Association, qui est le centre régional de HelpAge International, pour financer la formation de décideurs et de membres de son personnel dans le domaine du vieillissement de la population. Au Viet Nam, il a parrainé la formation d'un certain nombre de représentants du Gouvernement et de membres de son propre personnel à l'Institut international du vieillissement.

55. Un certain nombre de bureaux de pays du FNUAP en Europe orientale et en Asie centrale ont appuyé la participation de leurs homologues nationaux à une réunion des coordonnateurs nationaux chargés de l'application du Plan d'action de Madrid.

D. Activités de plaidoyer

56. Au Bangladesh, le FNUAP subventionne chaque année la production d'affiches et l'organisation de débats par l'Association pour les personnes âgées et l'Institut de médecine gériatrique à l'occasion de la Journée internationale des

personnes âgées. Le bureau de pays est en contact étroit avec le Forum pour les droits des personnes âgées du Centre de ressources sur le vieillissement. En Éthiopie, le Fonds a aidé le réseau d'anciens et l'Association des retraités à célébrer la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser les communautés aux problèmes et aux besoins des personnes âgées ainsi qu'à leurs contributions. Au Nicaragua, il appuie la planification et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation par le Conseil national des personnes âgées. En Fédération de Russie, il cherche à sensibiliser les décideurs aux questions liées au vieillissement de la population et appuie la formation d'un réseau régional de journalistes consacré aux questions de population, notamment à la faiblesse du taux de fécondité et au vieillissement. Au Turkménistan, il a organisé en collaboration avec le Ministère de la sécurité sociale des manifestations à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées et a été parmi les plus actifs pour ce qui est de faire prendre conscience du problème du vieillissement et de la nécessité de répondre aux besoins particuliers des personnes âgées.

57. Le FNUAP encourage la coopération et la coordination ainsi que l'échange des meilleures pratiques. Au Bénin, il a participé à l'organisation d'un certain nombre de réunions et d'ateliers et a appuyé, financièrement et techniquement, la participation du pays à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

58. Un certain nombre de bureaux de pays du FNUAP ne mènent aucune activité liée au vieillissement de la population ou aux personnes âgées parce que ces questions ne sont pas considérées comme prioritaires dans le pays concerné pour un certain nombre de raisons : les personnes âgées ne représentent qu'un faible pourcentage de la population, d'autres questions, telles que celles concernant les jeunes, sont jugées plus importantes, l'absence de volonté politique, le manque de moyens financiers, des troubles politiques ou le manque de données démographiques fiables. Certains bureaux de pays prévoient d'incorporer les questions liées au vieillissement dans leurs programmes dans un avenir proche. Au Pakistan par exemple, le FNUAP prévoit de faire des activités liées au vieillissement un élément clef de la planification et du développement ainsi que de ses activités en faveur de la protection sociale. À Tonga, le bureau de pays prévoit d'entreprendre une étude sur les liens entre vieillissement et pauvreté dès que les données du dernier recensement seront disponibles. D'autres bureaux de pays attendent les résultats du prochain recensement pour engager un débat au sujet d'une politique nationale du vieillissement.

VI. Conclusion

59. La situation démographique actuelle, caractérisée par des proportions de jeunes et de personnes âgées qui n'ont jamais été aussi importantes, exige la mise en œuvre de politiques et de programmes destinés à répondre aux préoccupations de tous les groupes d'âge de la société. Le problème consiste à répartir des ressources limitées de telle façon que l'on réponde aux besoins et que l'on respecte les droits aussi bien des jeunes que des personnes âgées.

60. Toute stratégie d'appui à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à créer une société pour tous les âges doit nécessairement prévoir un dialogue au sujet des politiques à mettre en œuvre, le renforcement des capacités, la collecte de données, la réalisation de travaux de recherche et des activités de plaidoyer.

A. Dialogue au sujet des politiques

61. Le dialogue au sujet des politiques entre gouvernements, organismes des Nations Unies, ONG, société civile et secteur privé de même qu'au sein de ces diverses entités est indispensable pour sensibiliser toutes les parties prenantes à l'évolution de la structure démographique, notamment au grand nombre de jeunes et à la rapidité du vieillissement de la population, ainsi qu'aux conséquences sanitaires et sociales de cette évolution pour les individus, les familles et la société. Ce dialogue devrait chercher à faciliter l'élaboration de politiques et la planification de programmes pour répondre aux besoins des divers groupes, en particulier les plus vulnérables, notamment les pauvres et les personnes fragiles, en particulier les femmes. Il est indispensable que la planification sociale et économique de même que les programmes de développement et de réduction de la pauvreté tiennent compte à la fois de la proportion particulièrement importante de jeunes dans la population totale et du vieillissement général de la population. Les jeunes comme les personnes âgées devraient être encouragés à participer à la prise de décisions les concernant.

B. Renforcement des capacités

62. Il est essentiel de renforcer les capacités des pays en développement à faire face aux problèmes posés par la proportion de jeunes dans la population totale comme par le vieillissement de la population, et à répondre aux besoins de ces deux groupes. Les décideurs, de même que les responsables de programme, devraient avoir les compétences nécessaires pour intégrer ces questions à la planification sociale et économique afin que les jeunes comme les personnes âgées participent au développement et en tirent profit.

C. Collecte de données

63. Il est urgent de disposer de données fiables et d'actualité, ventilées par âge, sexe, situation socioéconomique et état sanitaire, pour pouvoir formuler les politiques et élaborer, suivre et évaluer les programmes sur des données solides. Les données qualitatives et quantitatives provenant de diverses sources – recensements, enquêtes, entretiens et discussions de groupe – permettront de mieux comprendre les problèmes posés par l'évolution de la pyramide des âges. Les données qualitatives devraient tenir compte des points de vue des jeunes comme des personnes âgées.

D. Recherche

64. Il faut encourager et promouvoir une recherche qui tienne compte des cultures et des spécificités de chaque sexe afin d'identifier les nouvelles questions et de mettre en œuvre des politiques efficaces. Pour ce qui concerne le vieillissement de la population, ces recherches pourraient concerner les conséquences sociales, économiques et culturelles de ce vieillissement, les aspects socioculturels du vieillissement; le lien entre le vieillissement de la population et le développement socioéconomique; la pauvreté et la vulnérabilité socioéconomique des personnes âgées; l'impact du VIH/sida sur les personnes âgées et leurs cadres de vie;

l'évolution des structures familiales; les personnes âgées dans les situations de conflit et les abus, le délaissement, la discrimination et l'exploitation des personnes âgées. La diffusion de données et des résultats de travaux de recherche, ainsi que l'échange des données d'expérience, des enseignements tirés et des meilleures pratiques sont des éléments importants du renforcement des capacités des organismes de recherche.

E. Activités de plaidoyer

65. Le processus de développement doit chercher à répondre aux problèmes posés par l'accroissement de la part des jeunes dans la population totale comme par le vieillissement de la population. Les activités de plaidoyer et de sensibilisation à cet égard devraient concerner aussi bien le secteur public que le secteur privé et appeler l'attention sur la proportion sans précédent de jeunes dans la société comme sur la rapidité et sur les conséquences du vieillissement de la population, en mettant plus particulièrement l'accent sur les besoins de ces deux groupes, en particulier des femmes. Les questions liées au vieillissement devraient être abordées dans le contexte de la santé et du bien-être tout au long de la vie, et les campagnes de sensibilisation devraient insister sur la nécessité de respecter les droits fondamentaux des jeunes comme des personnes âgées.

66. La solidarité intergénérationnelle à tous les niveaux – famille, communauté et nation – est indispensable pour instaurer une société pour tous les âges, dans laquelle aucun groupe d'âge n'est oublié. Elle est également un facteur clef de la cohésion sociale et un élément essentiel des systèmes publics d'action sociale comme des systèmes informels de soins. Au niveau de la famille et de la communauté, les liens intergénérationnels sont précieux pour tous.